



# Formation des membres du CSE

## Comité Social et Economique

- **Tarif : Intra** : Nous consulter  
Groupe de 10 participants maximum



### DUREE

	Entreprise ou établissement doté d'une CSSCT	Entreprise ou établissement non doté d'une CSSCT
Entreprise de – 300 salariés	3 Jours minimum de formation pour les membres de la CSSCT	En fonction des besoins communiqués par l'entreprise
Entreprise de + 300 salariés	5 jours minimum pour les membres de la CSSCT	

Contactez-nous afin que notre équipe **vous accompagne pour définir la formation adaptée à votre besoin.**

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES VISES

Les objectifs visés de la formation sont :

- Développer son aptitude à déceler et mesurer les risques professionnels et sa capacité d'analyse des conditions de travail
- Mettre en œuvre des méthodes et procédés pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail (Art. R. 2315-9 du code du travail)
- Mobiliser les personnes concernées par la prévention des risques dans l'entreprise



**Le contenu** de la formation est **adapté en fonction des spécificités de l'entreprise.**



Notre centre est **agréé par la préfecture des Bouches-du-Rhône pour dispenser la formation prévue par l'article L. 2315-18 du code du travail au bénéfice des membres de la délégation du personnel du Comité Social et Economique.**

